

***Race, femme, enfant, handicap : Les conventions internationales et le droit interne à la lumière des enjeux pratiques du droit à l'égalité***

**Colloque organisé conjointement par  
le Tribunal des droits de la personne et le Barreau du Québec  
Les 25 et 26 mars 2010  
Centre Mont-Royal, Montréal**

**Présentation générale  
(10 décembre 2009)**

Depuis sa création le 10 décembre 1990, le Tribunal des droits de la personne a conféré une importance aux droits fondamentaux garantis par les grands instruments internationaux relatifs aux droits et libertés de la personne. Dans son interprétation et son application de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, il a cherché à donner effet à ces instruments, en particulier à ceux qui garantissent l'égalité et une protection égale et efficace contre toute discrimination.

Cette attention accordée aux instruments internationaux s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit des *Orientations générales du Tribunal des droits de la personne* formulées le 10 décembre 2006. Selon celles-ci, la Charte s'interprète à la lumière des engagements que le Canada a décidé d'assumer en devenant partie à des accords internationaux en matière des droits fondamentaux et qui lient le Québec du fait de l'assentiment qu'il a donné à ces accords.

Dans cette foulée, les 25 et 26 mars 2010, le Tribunal des droits de la personne, en collaboration avec le Barreau du Québec, organise un colloque pour analyser l'interface entre le droit international et le droit interne en matière de protection des droits et libertés de la personne. Tant le choix des conférenciers que des thèmes du colloque ont été déterminés par un Comité scientifique composé de la présidente du Tribunal des droits de la personne, l'honorable Michèle Rivet, l'honorable Chantal Masse, l'honorable Mario Gervais, M. le Doyen Daniel Proulx, M. le Professeur Daniel Turp, Me Alain Vallières, Me Karine Barrette, Me Sylvie Gagnon et Me Isabelle Gauthier. En ayant à l'esprit le grand texte fondateur qu'est la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, la séance d'ouverture présentera le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ainsi que le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Ces deux traités ont été enrichis par plusieurs autres conventions qui feront l'objet, dans l'optique d'une jouissance effective des droits à l'égalité, d'un examen approfondi par différents conférenciers, qu'il s'agisse de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* et de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Les conférenciers s'intéresseront en outre au dialogue qui se développe de manière continue entre les organes internationaux chargés de l'application de ces traités, l'État et les acteurs de la société civile.

Au-delà de l'accueil, tantôt mitigé, tantôt plus généreux, réservé à ces instruments en droit interne, le colloque organisé par le Tribunal et le Barreau du Québec constitue une occasion privilégiée d'examiner leur rayonnement plus large et toujours prometteur. Cette démarche s'inscrit de fait dans la continuité d'autres activités scientifiques organisées par le Tribunal, d'abord en 2002, avec la Société québécoise de droit international, lors du colloque ayant pour

thème «*L'accès direct des individus aux tribunaux internationaux et nationaux des droits de la personne*». En 2005 et en 2007, deux colloques se sont succédés avec la collaboration du Barreau du Québec. Ayant donné lieu à deux publications distinctes, ils avaient pour thèmes respectifs «*Les 15 ans du Tribunal des droits de la personne et les 30 ans de la Charte des droits et libertés de la personne: Instances juridictionnelles et réparations*» et «*L'accès direct à un tribunal spécialisé en matière de droit à l'égalité : L'urgence d'agir au Québec?*».

Les praticiens et universitaires devraient obtenir lors du colloque des réponses aux questions suivantes:

- Quelle est la portée des instruments internationaux en droit interne ? Que signifient-ils pratiquement?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent en ces domaines en droit interne?
- Conventions internationales et droit interne vont-ils de pair?

Ces questions et les réponses qui seront formulées donneront aux participants, juges et avocats, des outils concrets et pratiques pour les aider à comprendre l'interaction entre le droit international et le droit interne des droits fondamentaux et à résoudre notamment des problèmes d'application et d'interprétation de *la Charte des droits et libertés de la personne* du Québec susceptibles de se multiplier en raison de l'internationalisation croissante des droits et libertés.

Pour information: M<sup>e</sup> Isabelle Gauthier  
Tribunal des droits de la personne  
(514) 393-6651  
[isabelle.gauthier@judex.qc.ca](mailto:isabelle.gauthier@judex.qc.ca)